

VILLE DE BOIS-GUILLAUME  
COMPTE-RENDU SOMMAIRE  
CONSEIL MUNICIPAL  
25 NOVEMBRE 2021



# COMPTE-RENDU SOMMAIRE

**SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2021**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le 25 novembre 2021 à 19 heures à l'Hôtel de Ville, salle des Mariages, par suite d'une convocation en date du 19 novembre 2021, dont un exemplaire a été affiché le jour même en Mairie de Bois-Guillaume.

#### **I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE ET APPEL NOMINAL**

Madame Isabelle HERBERT est désignée secrétaire de séance. Elle procède à l'appel nominal.

Présents régulièrement convoqués : Mmes et MM. Théo PEREZ, Philippe-Emmanuel CAILLÉ, Mélanie VAUCHEL, Michel PHILIPPE, Patricia RENAULT, Jérôme ROBERT, Margaux VANTHOURNOUT, Aurélien BEHENGARAY, Hervé ADEUX, Jean-Marie LEGUILLON, Yannick OLIVÉRI-DUPOUIS, Isabelle HERBERT, Christine LEROY, Stéphane BERTOLETTI, Bruno COLESSE, Vincent BOURGES, Hélène SOLER, M.Basile BERNARD, Grégoire POUPON, Gaëlle RICHET, Nicole BERCES, Lionel ANSELMO, Marie-Françoise GUGUIN, Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES, Frédéric ABRAHAM, Philippe COUVREUR.

Absents excusés : Mme Marie MABILLE pouvoir à M.Vincent BOURGES, Mme Marie-Laure PATOUX pouvoir à M.Philippe-Emmanuel CAILLÉ, M.Grégory DEREN pouvoir à M.Aurélien BEHENGARAY, Mme Claire BEHENGARAY pouvoir à Mme Mélanie VAUCHEL, Mme Soukeyna WILLIER pouvoir à Mme Margaux VANTHOURNOUT, M.Gildas QUÉRÉ pouvoir à Marie-Françoise GUGUIN, Mme Isabelle SAINT BONNET pouvoir à M.Philippe COUVREUR.

#### **II - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 30 SEPTEMBRE 2021**

Le procès-verbal de la réunion du 30 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

#### **III - ADMINISTRATION DE LA VILLE – FONCTIONNEMENT DES INSTANCES – DECISIONS DU MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Les membres du Conseil Municipal ont pris connaissance des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal.

#### **IV - DELIBERATIONS**

**1 - ADMINISTRATION DE LA VILLE - PERSONNEL -  
ACTUALISATION TABLEAU DES EFFECTIFS - ADOPTION**

Rapporteur : Aurélien BEHENGARAY au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal, par 28 voix pour et 5 abstentions (MF.GUGUIN, N.BERCES, G.QUÉRÉ, MJ.LEROUX-SOSTÈNES et Lionel ANSELMO) **ADOpte** la modification du tableau des effectifs du personnel communal et **INSCRIT** au budget les crédits correspondants.

**2 - ADMINISTRATION DE LA VILLE - PERSONNEL COMMUNAL -  
INDEMNITES DE MISSION - ADOPTION**

Rapporteur : Aurélien BEHENGARAY au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'instaurer un remboursement au réel des frais de repas exposés à l'occasion des déplacements professionnels en dehors de la résidence administrative et de la résidence familiale, dans la limite du plafond prévu pour le remboursement forfaitaire du décret et de ses éventuelles modifications ultérieures.

**3 - ADMINISTRATION DE LA VILLE - PERSONNEL COMMUNAL -  
CONTRATS ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES - ADOPTION**

Rapporteur : Aurélien BEHENGARAY au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** le principe du recours à un contrat d'assurance mutualisant les risques statutaires entre collectivités et établissements publics et charge le Centre de Gestion de la Seine-Maritime de souscrire pour le compte de la collectivité des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, **INSCRIT** au budget les dépenses et crédits correspondants et **AUTORISE** le Maire à signer les contrats en résultant et tous documents nécessaires à leur mise en œuvre.

**4 - ADMINISTRATION DE LA VILLE - PERSONNEL COMMUNAL -  
ADHESION AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE  
GESTION - ADOPTION**

Rapporteur : Aurélien BEHENGARAY au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'adhérer à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Seine-Maritime et **AUTORISE** l'autorité territoriale à signer les actes subséquents.

**5 - ADMINISTRATION DE LA VILLE - PERSONNEL COMMUNAL -  
TEMPS DE TRAVAIL - MODIFICATION ET DEFINITION DU TEMPS DE  
TRAVAIL AU SEIN DE LA COLLECTIVITE**

Rapporteur : Aurélien BEHENGARAY au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** M. le Maire de Bois-Guillaume à apporter toute modification au règlement intérieur pour intégrer les éléments décrits ci-dessus concernant le temps de travail des agents.

**6 - PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU PROGRAMME ACTEE  
MERISIER**

VILLE DE BOIS-GUILLAUME  
COMPTE-RENDU SOMMAIRE  
CONSEIL MUNICIPAL  
25 NOVEMBRE 2021

Rapporteur : Philippe-Emmanuel CAILLÉ au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **CONFIRME** la participation de la commune au programme ACTEE MERISIER et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer :

1. la convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du programme CEE ACTEE 2 entre la FNCCR et les membres du groupement,
2. la convention de financement avec la Métropole Rouen Normandie qui a pour objet de définir les modalités techniques et financières de reversement des aides de l'appel à projet ACTEE MERISIER à notre commune.

**7 – AUTORISATION DE CESSION DU TERRAIN SIS 19 RUE GIROT PORTE PAR L'EPFN AU PROFIT DE LOGEO SEINE**

Rapporteur : Michel PHILIPPE au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** la vente par l'E.P.F.N au profit de LOGEO SEINE de la propriété sise 19 rue Girot à Bois-Guillaume, cadastrée AV 306 et 307 sans rachat préalable par la Ville de Bois-Guillaume et **PRÉCISE** que cette cession interviendra moyennant le prix de 550.000 €, majoré des frais divers, des frais d'acte et de la TVA immobilière.

**8 - ADMINISTRATION DE LA VILLE - FINANCES – GARANTIE D'EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR DEUX CONTRATS DE PRET D'UN MONTANT TOTAL DE 1 188 024,00 €, DESTINES AU FINANCEMENT D'UNE OPERATION D'ACQUISITION EN VEFA, PAR LOGEO SEINE, DE 18 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX AU 3650, ROUTE DE NEUFCHATEL A BOIS-GUILLAUME – ADOPTION**

Rapporteur : Aurélien BEHENGARAY au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**1. ACCORDE LA GARANTIE COMMUNALE A HAUTEUR DE :**

- 30,00%, POUR LE REMBOURSEMENT D'UN PRET D'UN MONTANT TOTAL DE 1 071 024,00 EUROS SOUSCRIT PAR L'EMPRUNTEUR AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, SELON LES CARACTERISTIQUES FINANCIERES ET AUX CHARGES ET CONDITIONS DU CONTRAT DE PRET N°126353 CONSTITUE DE 2 LIGNES DE PRET ;
- 100,00%, POUR LE REMBOURSEMENT D'UN PRET D'UN MONTANT TOTAL DE 117 000,00 EUROS SOUSCRIT PAR L'EMPRUNTEUR AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, SELON LES CARACTERISTIQUES FINANCIERES ET AUX CHARGES ET CONDITIONS DU CONTRAT DE PRET N°126226 CONSTITUE DE 1 LIGNE DE PRET.

**2. ACCORDE LA GARANTIE COMMUNALE AUX CONDITIONS SUIVANTES :**

VILLE DE DUIS-GUILLAUME  
COMPTE-RENDU SOMMAIRE  
CONSEIL MUNICIPAL  
25 NOVEMBRE 2021

LA GARANTIE DE LA COLLECTIVITE EST ACCORDEE POUR LA DUREE TOTALE DES PRETS ET JUSQU'AU COMPLET REMBOURSEMENT DE CEUX-CI ET PORTE SUR L'ENSEMBLE DES SOMMES CONTRACTUELLEMENT DUES PAR L'EMPRUNTEUR DONT IL NE SE SERAIT PAS ACQUITTE A LA DATE D'EXIGIBILITE.

SUR NOTIFICATION DE L'IMPAYE PAR LETTRE SIMPLE DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, LA COLLECTIVITE S'ENGAGE DANS LES MEILLEURS DELAIS A SE SUBSTITUER A L'EMPRUNTEUR POUR SON PAIEMENT, EN RENONÇANT AU BENEFICE DE DISCUSSION ET SANS JAMAIS OPPOSER LE DEFAULT DE RESSOURCES NECESSAIRES A CE REGLEMENT.

**3. S'ENGAGE** PENDANT TOUTE LA DUREE DES PRETS A LIBERER, EN CAS DE BESOIN, DES RESSOURCES SUFFISANTES POUR COUVRIR LES CHARGES DES PRETS.

**4. AUTORISE** MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER LA CONVENTION DE GARANTIE ET DE RESERVATION A INTERVENIR AVEC LOGEO SEINE, JOINTE EN ANNEXE A LA PRESENTE DELIBERATION, AINSI QUE TOUS DOCUMENTS QUI EN SERAIENT SUITES OU CONSEQUENCES.

**9 - ADMINISTRATION DE LA VILLE – FINANCES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENTS POUR CERTAINES OPERATIONS – ACTUALISATION**

Rapporteur : Aurélien BEHENGARAY au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 8 abstentions (M.GUGUIN, N.BERCES, G.QUÉRÉ, L.ANSELMO, MJ.LEROUX-SOSTÈNES, F.ABRAHAM, P.COUVREUR et I.SAINT BONNET) **ACTUALISE** LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE, AINSI QUE LEURS CREDITS DE PAIEMENT AFFERENTS.

**10 - ADMINISTRATION DE LA VILLE – FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°2 DE L'EXERCICE 2021 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – ADOPTION**

Rapporteur : Aurélien BEHENGARAY au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal, par 28 voix pour et 5 voix contre (MF.GUGUIN, N.BERCES, G.QUÉRÉ, L.ANSELMO et MJ.LEROUX-SOSTÈNES) **ADOpte** la décision modificative n°2 de l'exercice 2021 du budget principal de la Ville.

**11 - ADMINISTRATION DE LA VILLE – FINANCES – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT 2022**

Rapporteur : Aurélien BEHENGARAY au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal, par 28 voix pour et 5 voix contre (MF.GUGUIN, N.BERCES, G.QUÉRÉ, L.ANSELMO et MJ.LEROUX-SOSTÈNES), **AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice budgétaire 2022 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, correspondant aux

VILLE DE BOIS-GUILLAUME  
COMPTE-RENDU SOMMAIRE  
CONSEIL MUNICIPAL  
25 NOVEMBRE 2021

montants présentés ci-avant, dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2022 du budget principal de la commune.

**12 - ADMINISTRATION DE LA VILLE – FINANCES – BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2021 – UTILISATION DES CREDITS OUVERTS EN DEPENSES IMPREVUES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRISE D'ACTE**

Rapporteur : Aurélien BEHENGARAY au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de l'utilisation faite des crédits de dépenses imprévues.

**13 - FINANCES - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'USCB EQUITATION**

Rapporteur : Aurélien BEHENGARAY au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ATTRIBUE** à L'USCB EQUITATION une subvention exceptionnelle de 16 000 € au titre de l'année 2021, et **AUTORISE** le Maire à négocier la convention quadriennale d'objectifs.

**14 - REPOS DOMINICAL DES SALARIES DES COMMERCES DE DETAIL- LISTE DES DEROGATIONS POUR 2022- AVIS CONSULTATIF**

Rapporteur : Christine LEROY au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ÉMET** un avis favorable aux cinq dérogations proposées concernant les commerces de détail pour l'année 2022, soient les dimanches 26 juin, 28 août, 4, 11 et 18 décembre 2022.

**15 - FINANCES - RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF CHEQUE SENIOR ET SOUTIEN AU COMMERCE LOCAL**

Rapporteur : Christine LEROY au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VALIDE** le principe d'octroi de deux chèques cadeaux d'un montant unitaire de 10 €, aux Bois-Guillaumais de plus de 70 ans et **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document découlant de cette décision.

**16 - ENFANCE JEUNESSE ET EDUCATION - ACTIVITES PERI/EXTRASCOLAIRES - AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE ENTRE LA VILLE DE BOIS-GUILLAUME, LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SEINE MARITIME ET LA DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE - DECISION ET ADOPTION**

Rapporteur : Mélanie VAUCHEL au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **PROLONGE** par avenant la convention relative à la mise en place du Projet Educatif de Territoire / Plan-mercredi entre la Ville de Bois-Guillaume, la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Maritime et la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale pour l'année scolaire 2021 –

VILLE DE BOIS-GUILLAUME  
COMPTE-RENDU SOMMAIRE  
CONSEIL MUNICIPAL  
25 NOVEMBRE 2021

2022 et **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant à la convention relative à la mise en place du Projet Educatif de Territoire – Plan mercredi.

**17 - ACTIVITES PERI/EXTRASCOLAIRES, CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES - PARTENARIATS EDUCATIFS - CONVENTIONS A INTERVENIR - ADOPTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Rapporteur: Margaux VANTHOURNOUT au nom du Conseil de Municipalité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la sollicitation de partenaires éducatifs oeuvrant dans le champ de la jeunesse, plus particulièrement dans le domaine sportif, culturel, artistique, social et scientifique, **AUTORISE** le Maire, ou la 2ème Adjointe au Maire, à signer les conventions à intervenir, et tous les documents qui pourraient être suite et conséquence, avec les prestataires dans la limite du budget alloué et **ACCORDE** au Maire, ou à la 2ème Adjointe au Maire, à prendre toutes dispositions nécessaires à la mise en place de ces activités.

-----  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

Bois-Guillaume, le 29 novembre 2021

Affichage : 1 DEC. 2021  
Retrait affichage :



Théo PEREZ  
Maire

\_\_\_\_\_